

FSF

FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS DE FONCTIONNAIRES et des
ASSOCIATIONS DU PARAPUBLIC VAUDOIS

Communiqué de presse

DECFO-SYSREM: mise en œuvre chaotique

Réunis en Comité central le 1^{er} juillet, les organes directeurs de la FSF font un bilan sévère après six mois de mise en vigueur de DECFO-SYSREM. Ils relèvent le pilotage chaotique de plusieurs chantiers liés à la mise en œuvre de la nouvelle politique salariale (fixation du salaire initial, promotions, réexamens de plusieurs fonctions).

Ils estiment que le projet de convention proposé par le Conseil d'État en vue de compenser l'impact de DECFO-SYSREM sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV) ne peut être considéré comme le résultat final de la négociation, tant les propositions du CE sont éloignées des demandes de la FSF. Enfin, ils requièrent du Conseil d'État qu'il respecte les engagements pris et assume ses responsabilités d'employeur.

Pour la FSF, les importants retards pris dans les travaux de mise en œuvre de DECFO-SYSREM ne peuvent être mis uniquement sur le compte de l'effet suspensif – aujourd'hui levé – du recours de SUD auprès de la Cour constitutionnelle. La FSF s'inquiète principalement du peu d'empressement à mettre en application plusieurs décisions fondamentales, liées au nouveau système salarial, nécessaires au bon fonctionnement de l'administration et la reconstruction de la confiance entre les employés de l'État et le gouvernement.

Le blocage des promotions salariales désorganise certains services et génère de nombreuses situations d'incompréhension au sein du personnel de l'État de Vaud. La négociation sur cet objet piétine en raison de l'absence de propositions formelles écrites de la part de l'État.

Les retards dans les travaux de réexamen promis par le Conseil d'État pour 3 secteurs (métiers du secrétariat, psychologues conseillers en orientation, bibliothécaires) ont pour conséquence de laisser de nombreux collaborateurs dans une situation d'instabilité. La FSF restera extrêmement attentive à une opération que certains annoncent déjà comme alibi et qui pourrait apporter uniquement des corrections cosmétiques à de réelles difficultés identifiées.

Enfin, les membres du Comité central de la FSF ont étudié **la proposition de convention transmise par les représentants du Conseil d'État concernant la compensation de l'impact de DECFO-SYSREM pour la Caisse de pensions (CPEV)**. Le constat a été fait que le texte soumis est très éloigné de la résolution votée lors de l'Assemblée des délégués de la FSF du 3 juin 2009 et ne respecte pas le principe d'égalité du financement des mesures proposées.

Dès lors, la FSF ne peut considérer l'état actuel de la proposition de convention du Conseil d'État comme le résultat final de la négociation sur cet objet. Aussi, soucieuse d'arriver à une solution négociée, équilibrée et respectueuse de chaque partenaire, la FSF attend de nouvelles propositions de la part du Conseil d'État.

Lausanne, le 3 juillet 2009